

**Conseil de rédaction :**

Thierry Aprile, Ivan Avakoumovitch, Bruno Bertheuil, Marianne Boucheret, Roger Bourderon, Pascal Buresi, Michel Cadé, Teresa Carnero-Arbat, Vincent Chambarlhac, Sylvie Chaperon, Alexis Charansonnet, Guylain Chevrier, Dominique Comelli, Jacques Couland, Alexandre Courban, Pierre Crépel, Robert Descimon, Pascal Diard, Jean Domenichino, Claudie Duhamel Amado, Jean Duma, Pascal Dupuy, Charles Fourniau, Frédéric Genevée, Maurice Genty, Jocelyne George, Noëlle Gérôme, Jacques Girault, Catherine Goblot Cahen, Thierry Goyet, François Guedj, Alessandro Guerra, Odette Hardy, Louis Hincker, Raymond Huard, Anne Jollet, Guy Krivopisko, Marie-Claude L'Huillier, Annie Lacroix-Riz, Éric Lafon, Richard Lagache, Jean Lamore, Guy Lemarchand, Laurent Lemarchand, Yves-Claude Lequin, Agnès Magnien, Claude Mainfroy-Pelliot, Michel Margairaz, Roger Martelli, Gabriel Martinez-Gros, Claude Mazauric, Jean-Yves Mollier, Didier Monciaud, Georges Mouradian, Pierre Outteryck, Tanguy Perron, Michel Pigenet, Danièle Pingué, Jean-Louis Planche, Pierre Ramognino, Michèle Riot-Sarcey, Jean-Louis Robert, Simone Roux, Ange Rovère, Alain Ruscio, Hedi Saïdi, Pierre Saly, Jean-Paul Scot, Georges Sentis, Stéphane Sirot, Elisabeth Smadja, Philippe Tarel, Danielle Tartakowsky, Jacques Thobie, Agnès Vatican, Philippe Videlier, Daniel Virieux, Michel Vovelle, Jean-François Wagniar, Claude Willard, Claudine Wolikow, Serge Wolikow, Sylvie Zaidman.

**Comité de rédaction :**

Laurent Albaret, Annie Burger, Sylvie Chaperon, Alexandre Courban, Pierre Crépel, Pascal Dupuy, Frédéric Genevée, Maurice Genty, Jocelyne George, Pascal Guillot, Sébastien Jahan, Jérôme Lamy, Laurent Lemarchand, Didier Monciaud, Franck Noulain, Pierre Outteryck, Danièle Pingué, Hedi Saïdi.

Rédactrice en chef : Anne Jollet.

Responsables des rubriques : « Chantiers », Stéphane Sirot et Jean-François Wagniar ; « Métiers », Guylain Chevrier ; « Débats », Jean-Numa Ducange, « Livres lus », Vincent Chambarlhac et Jérôme Lamy ; « Annonces », Philippe Daumas.

**Ont collaboré à ce numéro :**

Vincent Chambarlhac, Marco Di Maggio, Daniel Geary, Maurice Genty, Gary Gerstle, Thierry Hohl, Raymond Huard, Romain Huret, Michael Kazin, Jérôme Lamy, Chloé Maurel, Joseph A. McCartin, Frank Noulain, Alexandre Rios-Bordes, Emily S. Rosenberg, Jean-Christian Vinel

En couverture : Maquette de François Féret.

Montage, avec fond blanc, de Tom Wesselmann, « Grand Nu américain n°98 », 1967 (250x380x130 cm).

*Cahiers de*  
**HISTOIRE**  
revue d'histoire critique

EN PARTENARIAT AVEC ESPACES MARX  
ET LA FONDATION GABRIEL PÉRI

**Sommaire n° 108**

Avril-juin 2009

**3 . Le mot de la rédaction**

**Dossier**



**LE « MODÈLE AMÉRICAIN »**

**9 . Romain Huret, Alexandre Rios-Bordes,  
Jean-Christian Vinel**

**Introduction**

**13 . Joseph A. McCartin  
L'Américanisme de Reagan : brève histoire des  
politiques du patriotisme**

**41 . Michael Kazin  
Repenser la gauche américaine**

**61 . Daniel Geary  
Les intellectuels américains et l'idéal  
démocratique**

**95 . Gary Gerstle  
L'Amérique rencontre les immigrants :  
passé, présent, futur**

50. Pour des études bibliographiques et critiques de Sontag, voir Liam Kennedy, *Susan Sontag: mind as passion*, Manchester, Manchester University Press, 2005 ; Sohnya Sayres, *Susan Sontag: the elegiac modernist*, New York, Routledge, 1990.
51. Voir deux des meilleures études sur les intellectuels new-yorkais : Terry Cooney, *The Rise of the New York Intellectuals: Partisan Review and its Circle*, Madison, University of Wisconsin Press, 1986 ; et Alan Wald, *The New York Intellectuals: the Rise and Decline of the Anti-Stalinist Left from the 1930s to the 1980s*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1987.
52. Frances Stonor Saunders, *The Cultural Cold War: the CIA and the World of Arts and Letters*, New York, New Press, 2000.
53. Susan Sontag, *Against Interpretation*, New York, Farrar, Strauss, et Giroux, 1966, p. 12.
54. *Ibid.*, p. 14.
55. *Ibid.*, p. 291.
56. *Ibid.*, p. 287.
57. *Ibid.*, p. 290.
58. *Ibid.*, p. 276.
59. *Ibid.*, p. 291.
60. *Ibid.*, p. 2.
61. Voir Russell Jacoby, *The Last Intellectuals, op. cit.*, et Richard Posner, *Public Intellectuals, op. cit.*.
62. Stefan Collini, *Absent Minds, op. cit.*

## L'Amérique rencontre les immigrants : passé, présent, futur<sup>1</sup>

Gary GERSTLE

Afin d'éclairer les récents débats autour de la gestion des flux migratoires vers les États-Unis, Gary Gerstle propose une interprétation de l'histoire des politiques de l'immigration américaine sur la longue durée. Le « pacte » révolutionnaire à l'origine de la nation a fait des États-Unis une terre d'immigration ouverte aux peuples du monde – bien qu'excluant d'emblée une partie de sa propre population selon des critères raciaux. Les Américains, par principe autant qu'en raison de considérations pratiques, lui sont restés fidèles durant le premier siècle de leur histoire (1776-1882), avant d'adopter le comportement des nations comparables et de céder à une logique restrictionniste (1882 à nos jours). Cette remarquable stabilité des politiques de l'immigration s'explique par la grande difficulté à mener toute réforme à son terme, qu'elle prône la limitation ou l'ouverture : tout changement d'envergure nécessite la formation de coalitions politiques entre des groupes habituellement en désaccord. C'est à l'aulne de cette configuration structurellement défavorable qu'il faut comprendre les blocages de la période récente. L'auteur achève sa réflexion en esquisant ce que devrait être, s'il se révélait possible pour l'administration Obama de s'engager sur ce terrain, une approche progressiste de la réforme en la matière.

**A**u cours des dernières années, la question migratoire a provoqué agitation et perplexité dans le débat politique intérieur aux États-Unis, suscitant des points de vue profondément divergents sur la manière de contrôler les frontières et de traiter les immigrants, clandestins ou non, au sein de la nation. Que l'immigration soit l'objet de controverses n'est, d'un certain point de vue, pas surprenant. En termes absolus, le nombre d'immigrants résidant aux États-Unis – approximativement 35 millions – atteint un niveau historique. En termes relatifs, la densité de population née à l'étranger approche les sommets enregistrés lors des deux précédentes vagues migratoires, des années 1830 aux années 1850 et des années 1880 aux années 1920. De plus,

la vague actuelle, qui a débuté dans les années 1960, s'est étendue bien au-delà des deux zones du pays – le quart Nord-Est et la côte Ouest – dans lesquelles la plupart des immigrants des époques antérieures s'étaient concentrés. Floride, Texas, Géorgie, Caroline du Nord, Virginie, Arizona et Colorado figurent parmi les États qui comptent désormais de larges populations immigrées. Dans ces États et, en fait, à travers le pays, plus encore que par le passé, les immigrants se sont dispersés dans des villes secondaires et même dans de petites localités. De ce fait, l'immigration, en termes démographiques, est d'une certaine manière un phénomène plus « national » aujourd'hui qu'à n'importe quel autre moment dans l'histoire américaine. Les immigrants actuels constituent aussi le groupe d'étrangers le plus divers qui soit jamais venu aux États-Unis et sont les premiers à être en majorité non-européen la plupart venant d'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Asie de l'Est et du Sud et, à un degré moindre, d'Afrique. Enfin, c'est la plus « illégale » vague d'immigration de l'histoire du pays, au sens où douze millions d'immigrants, représentant quelque 15 à 25 % de la population immigrée totale, sont entrés aux États-Unis sans passeport valide, ni visa ou carte de séjour. Étant donné ces circonstances, il serait surprenant que les Américains, nés sur le territoire ou à l'étranger, ne s'interrogent pas sur la présence des immigrés, sur les perspectives qu'elle ouvre et les problèmes qu'elle entraîne.

La chronologie de la controverse n'en est pas moins surprenante. Elle n'a pas surgi après le 11 septembre 2001 – avec le recul le moment le plus favorable à la constitution d'une coalition anti-immigration –, mais à l'hiver 2005-2006. Les événements à l'origine du débat – l'ouragan Katrina et le déclenchement de la guerre civile en Irak – n'ont que peu à voir avec les immigrants proprement dits et tout à voir avec le désespoir d'un parti républicain inquiet de l'érosion de sa popularité quand se révèle l'incapacité de l'administration Bush à faire face aux désastres naturels et aux revers militaires à l'étranger. En d'autres termes, c'est apparemment en raison de l'opportunisme de certains qu'elle devient alors une préoccupation majeure dans la vie politique américaine. La mobilisation de son aile droite n'en offre pas moins au parti républicain le genre de débat sur l'ordre et les valeurs dont il a tant besoin, dans une période où d'autres thèmes sensibles – avortement et « droit à la vie », prière à l'école, créationnisme – semblent sur le déclin. Mais, même si la droite républicaine a réussi à marquer de son empreinte les débats sur l'immigration, elle a aussi découvert à quel point ce sujet est difficile à contrôler, à quel point il tend à fragmenter tout parti politique qui s'y confronte et combien la réunion d'une majorité législative victorieuse est une tâche herculéenne. Au final, les républicains conservateurs, pas plus que les centristes des deux partis favorables à un compromis, n'ont réussi à obtenir de résultats législatifs tangibles.

Cet article offre une perspective historique sur la politique d'immigration américaine, dans l'espoir qu'une telle perspective aide à comprendre le débat actuel et la manière dont il peut être résolu. Au cours de leur premier siècle (1776-1876), les États-Unis se sont présentés comme l'une des plus accueillantes, sinon la plus accueillante, des nations. Au cours de leur second siècle (1876-1976), ils se comportèrent comme les pays comparables et furent donc préoccupés du contrôle de leurs frontières et de la limitation du nombre d'immigrés en leur sein. Ce basculement, de l'ouverture au contrôle attentif des frontières, ne s'acheva pourtant qu'après une longue période, en grande partie en raison de la difficulté à faire voter par le Congrès des législations d'envergure. Ces questions ont presque toujours provoqué de profondes divisions au sein de chacun des deux partis dominants, toute réforme exigeant par conséquent le rassemblement de coalitions de groupes aux intérêts similaires en la matière, mais très éloignés idéologiquement sur presque tout le reste (et ne s'appréciant souvent guère). La difficulté à réaliser et à maintenir de telles alliances a conduit à de longues périodes d'échec et de paralysie politique qui durèrent parfois vingt à trente ans.

C'est l'une de ces périodes d'échec et de paralysie que traversent actuellement les États-Unis. Dans le climat politique actuel, il est vraisemblable que toute réforme serait le produit de tendances conservatrices plutôt que progressistes. On doit néanmoins rester optimiste quant à la possibilité pour les progressistes de prévaloir, puisque les démocrates contrôleront la Maison-Blanche jusqu'en 2012 et les deux chambres du Congrès jusqu'en 2010 au moins. C'est pourquoi j'offre dans mes remarques conclusives une réflexion sur les principes qui doivent informer une approche progressiste de la réforme de l'immigration.

Durant les cent premières années de leur existence, les États-Unis furent plus accueillants envers les immigrants que la plupart des sociétés européennes. Ce n'était pas là un accident de l'histoire, mais le résultat d'un projet politique : la nation nouvelle émergeant des colonies britanniques d'Amérique du Nord adopta délibérément une approche de l'immigration et de la citoyenneté radicalement nouvelle au regard de celle qui prévalait alors en Europe. Selon le système étatique westphalien et la doctrine économique mercantiliste dominant le dix-huitième siècle, les États revendiquaient une souveraineté pleine et entière sur leurs sujets, se réservant le droit de contrôler leurs mouvements au sein du territoire et leurs déplacements au-delà des frontières. Parce que la puissance d'un État ou d'une monarchie se mesurait en nombres – plus le nombre de sujets revendiqués par le souverain était important, plus la puissance du royaume était grande –, les dirigeants européens étaient peu disposés à permettre l'émigration

de leurs sujets, à moins qu'ils ne fussent indigents, criminels ou n'appartinsent à tout autre classe d'indésirables. De ceux qui portaient effectivement dans un autre État, on attendait qu'ils maintinssent leur allégeance à leur État ou leur monarchie d'origine.

Les colons britanniques contestaient de manière croissante ce système étatique européen, pour des motifs en partie pragmatiques : l'insatiable appétit nord-américain pour les cohortes de colonisateurs venant du continent. Mais les colons transformèrent cette demande de main-d'œuvre en principe politique. Avant même les années 1770, ils avaient commencé à développer des règles d'appartenance fondées sur la résidence, le consentement et la loyauté volontaire plutôt que sur la naissance, la descendance ou la loyauté perpétuelle au souverain. Et quand ils créèrent des États-Unis indépendants, ils établirent deux principes régissant la liberté de circulation et l'obtention de la citoyenneté qui, dans le contexte du dix-huitième siècle, étaient révolutionnaires. Le premier principe était que les gens seraient libres de pénétrer et de quitter la nouvelle nation comme ils le désiraient ; le second que tout homme européen libre immigré – sans distinction de nationalité, de langue ou de religion – était éligible à la citoyenneté après une brève période de résidence (deux ans). Ce second principe, porté par la loi de naturalisation de 1790, fit de cette législation la mesure de ce genre la plus radicalement inclusive du monde au dix-huitième siècle. Une telle affirmation peut être maintenue même si l'on prend en compte, comme il se doit, la restriction raciale qui lui a récemment valu une attention particulière (cette loi excluant *a priori* les immigrés non-blancs de la citoyenneté). Et même si les Congrès suivants rendirent plus difficile la naturalisation, en exigeant des périodes d'attente s'étendant à cinq années et parfois au-delà, l'Amérique continua de se distinguer par la facilité avec laquelle les immigrants européens pouvaient obtenir la citoyenneté. Cette possibilité de rejoindre le corps politique américain comme de le quitter faisait partie du pacte révolutionnaire, de même que l'empressement à accepter en son sein des groupes religieux qui, en Europe, étaient exclus de la vie publique. Ainsi les États-Unis étendirent-ils la pleine citoyenneté aux catholiques un demi-siècle avant la Grande-Bretagne et aux juifs avant les révolutionnaires français. La facilité à entrer aux États-Unis et à devenir citoyen fit des États-Unis un véritable aimant pour les Européens et établit très tôt la réputation de l'Amérique comme nation d'immigrants.

Les obstacles raciaux faisaient aussi partie de ce pacte révolutionnaire, premier effort systématique pour rendre certaines catégories d'immigrants inéligibles à la citoyenneté : d'abord les Africains (un interdit qui fut levé en 1870), puis les Asiatiques du Sud et de l'Est, ces derniers étant formellement exclus de la citoyenneté jusqu'en 1952. Ce n'est qu'en 1965 que les obstacles

raciaux formels furent entièrement éliminés de la législation américaine, révélant à quel point les Américains, jusqu'au milieu du vingtième siècle, voulurent rester fidèles à ce qu'ils s'étaient imaginé être à leur fondation : une nation d'Européens occidentaux. Qu'une nation consacrée à la liberté maintienne des restrictions raciales à la naturalisation pendant plus d'un siècle et demi de son existence révèle l'influence profonde de la race dans la formation – et la déformation – de la république américaine.

Le quatorzième amendement à la Constitution, ratifié en 1868, atténua quelques-unes des pires conséquences de ces obstacles raciaux. Son premier alinéa accorda la citoyenneté à tout enfant né sur le territoire américain, même si ses parents étaient entrés illégalement sur le territoire ou exclus eux-mêmes de la citoyenneté en raison de leur race. Cette disposition de l'amendement n'a jamais été remise en cause par aucune majorité parlementaire et aucun plaignant n'a contesté avec succès devant les cours ce qu'on a plus tard appelé la « citoyenneté par droit de naissance » (*birthright citizenship*). Le quatorzième amendement accorde la citoyenneté aux enfants de clandestins mexicains nés aux États-Unis aujourd'hui comme un siècle plus tôt il conférait la citoyenneté aux enfants d'immigrants chinois et japonais eux-mêmes inéligibles. Cet amendement a épargné à l'Amérique la fâcheuse situation qui survint dans plusieurs sociétés européennes d'après-guerre, dans lesquelles des lois interdisaient non seulement l'accès à la citoyenneté de certains groupes de migrants mais aussi de leurs enfants et petits-enfants – la persistance transgénérationnelle du statut juridique d'étranger provoquant les plus souvent une profonde aliénation culturelle, fragilisant, et parfois sapant entièrement, les efforts d'intégration.

Le pacte révolutionnaire du dix-huitième siècle, qui mit en place un test racial pour la citoyenneté, n'établit initialement aucune limitation, raciale ou chiffrée, quant au nombre d'individus autorisés à entrer aux États-Unis. Par principe, tous les immigrants de toutes les parties du monde étaient les bienvenus, à l'exception de quelques catégories refusées pour cause d'indigence ou de maladie. En pratique, l'Amérique était désireuse d'entretenir, souvent à tout prix, un large flot de main-d'œuvre qui peuplerait un espace largement inhabité, labourerait son sol, extrairait ses minéraux et construirait ses canaux, ses voies ferrées, ses villes et ses industries. Engagement de principe et préoccupations pratiques se rejoignirent pour produire, jusqu'aux années 1880, une politique d'immigration remarquablement libérale. À partir des années 1830, des travailleurs vinrent par millions, une large majorité d'entre eux d'Irlande et d'Allemagne, puis, dans les années qui suivirent immédiatement la guerre de Sécession, des centaines de milliers de Scandinaves et de Chinois commencèrent à se joindre à ces Allemands et ces Irlandais toujours plus nombreux.

Le siècle qui s'écoule entre les années 1790 et les années 1880 fut l'âge d'or de ce que les historiens appellent la période de la « porte ouverte ». La statue de la Liberté, cadeau de la France à l'occasion du centenaire de sa république sœur, était un hommage des plus appropriés à un pays qui avait fait de l'ouverture de ses frontières le sceau distinctif de sa vie sociale et politique. Mais, au moment où la statue prit finalement sa place dans le port de New York en 1886, cette ouverture au monde avait déjà commencé de se réduire. Les États-Unis avaient interdit l'immigration chinoise en 1882 ; ils interdirent l'immigration japonaise en 1907, l'immigration de la plupart des Asiatiques en 1917 et de la plupart des Européens de l'Est et du Sud et des Africains en 1924. Dans les années suivantes, ils imposèrent également une limite chiffrée – approximativement 150 000 – au nombre total d'immigrants autorisés à pénétrer aux États-Unis chaque année quel que soit leur pays d'origine, ce qui réduisit le flot en provenance d'Europe de 85 %. Les immigrants occidentaux furent, dans un premier temps, exemptés de ce quota annuel, avant d'être finalement inclus dans ce cadre général en 1965.

Si l'on se place dans la longue durée, on peut dire que les États-Unis marquèrent leur centenaire par le renoncement à leur engagement historique et révolutionnaire de « porte ouverte », annonçant clairement, quand ils interdirent l'immigration chinoise en 1882, que leur second siècle serait caractérisé par la limitation de l'immigration. La plupart des choix marquants de la politique dans ce domaine ont par la suite toujours eu à voir avec cette logique de limitation, sous une forme ou une autre. Ceci est vrai même de la loi sur l'immigration de 1965, célèbre pour avoir éliminé toute distinction raciale et pour avoir involontairement alimenté l'afflux d'immigrants après 1970 en raison de l'effet inattendu de ses généreux articles sur le regroupement familial : l'esprit limitatif de la loi de 1965 affleure dans le maintien de plafonds sur le nombre total d'immigrés autorisés chaque année et sur le nombre de ceux autorisés à venir d'un seul pays quel qu'il soit, les Occidentaux étant pour la première fois intégrés à ce système.

Pourtant, si l'on s'attarde sur les avancées concrètes des efforts restrictionnistes année après année, et même décennie après décennie, au long de ce second siècle de l'histoire américaine, force est de constater qu'elles furent lentes et inégales. Si les forces restrictionnistes connurent quelques succès, elles subirent aussi de nombreuses défaites et leurs victoires exigèrent le plus souvent plus d'une génération d'agitation politique. Ainsi, par exemple, ceux qui parvinrent à faire passer l'*Immigration Restriction Act* de 1924, interrompant les flux en provenance d'Europe de l'Est et du Sud et réduisant drastiquement les plafonds migratoires, avaient-ils travaillé trente ans pour arriver à l'adoption d'une telle loi. Pourquoi rencontrèrent-ils autant de difficulté dans une période

(des années 1890 aux années 1920) durant laquelle le sentiment anti-immigrant était si prégnant ? La réponse réside moins dans une nature essentiellement et indéfectiblement progressiste de la politique américaine vis-à-vis de l'immigration que dans la complexité des positions politiques sur cette question et dans la manière dont elles ont contribué à diviser les partis et à faire échouer les initiatives.

Deux catégories de considérations très éloignées l'une de l'autre se sont affrontées dans le débat sur l'immigration depuis les années 1790. La première est économique : l'immigration est-elle bénéfique ou non pour les États-Unis ? Les réponses présentent un large spectre, avec les employeurs d'un côté – en général demandeurs d'une main-d'œuvre peu coûteuse venue d'ailleurs –, et les syndicalistes de l'autre, favorables à la restriction de l'offre étrangère et à une augmentation des salaires. La seconde est d'ordre politico-culturel : quel type de nation les États-Unis cherchent-ils à être ? Les réponses sont tout aussi divergentes, entre des conservateurs insistant, selon les époques, sur l'importance de la cohésion nationale, de la pureté raciale, des valeurs anglo-saxonnes, de la suprématie « nordique » et de la préservation de la langue, et des libéraux claironnant les vertus de l'hybridation (*Melting Pot*), du pluralisme, du multiculturalisme, de la diversité et de l'humanitarisme.

Ce qui rend si complexes et si fascinantes ces confrontations politiques est que les conservateurs du point de vue économique (les industriels cherchant une main-d'œuvre bon marché) ont fréquemment découvert que leurs meilleurs alliés étaient les radicaux du point de vue culturel (des humanistes demandant à l'Amérique d'accueillir les dépossédés), ces deux groupes prenant historiquement parti pour la « porte ouverte ». L'inverse était également vrai : les populistes et les syndicalistes réalisaient que leurs plus importants soutiens, en dehors des ouvriers nés aux États-Unis, provenaient des milieux conservateurs du point de vue culturel qui, malgré leur opposition au mouvement syndical, étaient des alliés de poids dans la bataille pour la limitation de l'immigration, leur désir de réserver l'Amérique « aux Américains » étant synonyme de fermeture de la porte à la main-d'œuvre bon marché.

Ces modèles de division et d'allégeance politiques sont à l'origine de ce qu'on pourrait appeler la « loi d'airain » de la réforme de la politique migratoire : la quasi-totalité des lois adoptées par le Congrès pour limiter ou faciliter l'entrée des migrants aux États-Unis a nécessité l'alliance de groupes qui, dans la plupart des domaines, n'ont rien en commun et qui appartiennent à des univers idéologiques différents, et à des partis différents. Il arriva que ces alliances improbables atteignent leur objectif, comme lorsque les conservateurs et les groupes favorables au mouvement syndical appuyèrent l'adoption du *Chinese*

*Exclusion Act* de 1882 ou de l'*Immigration Restriction Act* de 1924. À d'autres moments pourtant, la tension suscitée par la conclusion de ces alliances non conventionnelles devint trop importante, les partis étant incapables d'imposer leur discipline aux factions internes en conflit : apôtres du libéralisme commercial contre conservateurs sociaux au sein du parti républicain ; populistes contre humanistes et groupes de défense des immigrés au sein du parti démocrate. Il en découla un échec ou une paralysie législative au niveau national, comme ce fut le cas pour la première fois dans les années 1850, puis de nouveau des années 1890 aux années 1920. Cette paralysie permet d'expliquer pourquoi il fallu le temps d'une génération pour réunir le soutien nécessaire à l'*Immigration Restriction Act* de 1924<sup>1</sup>.

Les difficultés inhérentes au rassemblement de coalitions législatives victorieuses ont introduit un biais favorable au *statu quo*, qu'il soit libéral ou conservateur. Lorsque celui-ci était libéral, comme ce fut le cas durant l'essentiel du XIX<sup>e</sup> siècle, les restrictionnistes connurent de nombreuses défaites. Que celui-ci fût conservateur, à l'exemple des années 1920 et 1930, et ceux qui souhaitaient un régime plus progressiste (éliminant le racisme et offrant des clauses spéciales pour permettre l'entrée d'immigrants fuyant les persécutions politiques et religieuses en Europe) n'obtenaient que de maigres résultats pendant vingt-cinq ans. Sortir de l'impasse a parfois nécessité un événement international ou intérieur de grande ampleur, qui ne soit pas directement lié à l'immigration mais qui ait de profondes conséquences sur la politique d'immigration : la Première Guerre mondiale et la révolution russe jouèrent ce rôle au début du XX<sup>e</sup> siècle ; la révolution des droits civiques fit de même dans les années 1960.

L'Amérique traverse de nouveau une paralysie générationnelle de la politique de l'immigration. L'insatisfaction à l'égard de la politique actuelle est en germe depuis une quinzaine d'années au moins, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, un nombre si important d'individus sont arrivés depuis le début des années 1990 que la densité des immigrants dans la population se rapproche de ses records historiques du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Le nombre de clandestins, ensuite, s'est envolé, suscitant la crainte d'un déclin du respect de la loi d'une part, l'inquiétude concernant l'inégalité de traitement de travailleurs nés à l'étranger qui ne bénéficient que rarement du droit du travail et du droit syndical d'autre part. Une large part des immigrants, clandestins ou non, parlent l'espagnol et vivent à proximité de leurs pays d'origine : beaucoup de non-hispaniques ont peur que ceux-là préfèrent « hispaniser » la société plutôt que de chercher leur propre assimilation. Enfin, beaucoup d'Américains pensent que le flux d'immigrants sur le marché du travail non qualifié dégrade la situation déjà

difficile d'ouvriers, blancs comme noirs, nés aux États-Unis et sans diplôme de l'enseignement supérieur.

Ainsi, les conditions d'un mouvement de limitation de l'immigration existent, et ont existé depuis quelques temps. La brève tentative de limitation des flux et de durcissement des conditions de vie des clandestins au milieu des années 1990 s'est pourtant évanouie à la fin de la décennie. Il est surprenant que les attaques du 11 septembre 2001 sur le World Trade Center et le Pentagone n'aient pas alimenté, comme autrefois la Première Guerre mondiale et la révolution russe, les efforts en faveur d'une législation qui restreindrait drastiquement le flot des immigrants. Ces attaques et la « guerre contre la terreur » qui leur succéda changèrent effectivement quelques éléments de la politique d'immigration, par exemple en matière de surveillance des étrangers souhaitant pénétrer aux États-Unis, en particulier des étrangers musulmans et arabes. Mais un très grand nombre d'immigrants continuèrent d'entrer aux États-Unis après le 11 septembre, notamment en provenance d'Amérique latine, d'Asie de l'Est et du Sud et d'Afrique, continuant de faire de la société américaine une société d'immigrants. De plus, si l'on excepte la question de la langue espagnole, cette même société américaine semble mieux accepter ce que j'ai appelé ailleurs le « multiculturalisme *soft* », c'est-à-dire un régime qui tolère, célèbre même, les différences culturelles, à condition que ceux qui préservent leurs sous-cultures veuillent bien embrasser les valeurs américaines fondamentales : pratique courante de l'anglais, fierté nationale et amour de la liberté et de la démocratie américaine<sup>2</sup>. Les « guerres culturelles » américaines, y compris celle concernant la langue et la culture hispaniques, semblent bien fades au regard des stigmates laissés en Europe par la querelle entre islamistes et laïcs.

L'effort le plus récent de limitation de l'immigration a commencé en 2005. À l'été 2005, confrontée à une violence croissante en Irak, l'administration Bush ne parvient plus à convaincre une majorité d'Américains du bon déroulement de l'occupation et des efforts de reconstruction. Puis, en septembre, sa *crédibilité* est de nouveau écornée lorsqu'elle démontre son indifférence d'abord, son incompétence ensuite, face aux destructions matérielles et aux souffrances humaines provoquées par l'ouragan Katrina. En octobre, les chiffres des sondages s'effondrent. Beaucoup de républicains pensent que le pouvoir est en passe de leur échapper. Dans cette situation de crise, l'aile socialement conservatrice du parti républicain se saisit de l'immigration comme d'un thème permettant de rallier une base démoralisée et de restaurer la crédibilité du parti à temps pour les élections législatives de 2006. Ils parviennent à faire adopter par la Chambre des représentants une proposition de loi anti-immigration très dure (la proposition « Sensenbrenner ») visant à militariser un peu plus la frontière entre

les États-Unis et le Mexique et de faire de l'entrée clandestine sur le territoire, et de toute aide apportée à la perpétuation d'un tel acte, un délit. Si ce texte est adopté, chacun des douze millions d'immigrants résidant aux États-Unis et tous ceux qui leur portent assistance risquent l'arrestation et sont susceptibles d'être emprisonnés ou expulsés.

Le restrictionnisme militant des conservateurs sociaux de la Chambre éveille l'hostilité de sénateurs républicains favorables aux grandes entreprises et à l'ouverture internationale qui voient dans l'intense flux d'immigrés en situation irrégulière une réponse raisonnable à la demande de main-d'œuvre. Ils pensent de plus que la libre circulation de la force de travail est le meilleur moyen de maintenir la vitalité du capitalisme américain et que des démarches doivent être entreprises pour protéger et légaliser ce flux. Bush se range du côté de ces républicains favorables au libre jeu du marché, tout comme les rédacteurs de la page éditoriale du très influent *Wall Street Journal*.

Les conservateurs sociaux de la Chambre trouvent encore moins d'alliés au sein du parti démocrate. Les forces favorables à la limitation, autrefois puissantes au sein du parti, se sont étiolées après les années 1970, tandis que le mouvement syndical perdait de son poids et se détournait de son passé restrictionniste pour mieux attirer les Latinos et autres groupes d'ouvriers immigrés. Une tendance populiste anti-immigration existe toujours au sein du parti parmi les Africains-Américains, les démocrates reaganien retournant au bercail et d'autres segments électoraux<sup>3</sup>. Mais aucun d'entre eux, ni aucune des personnalités qui les représentent ne possède l'influence que le mouvement ouvrier pouvait autrefois brandir. C'est en partie pour cette raison, mais également à cause du nombre croissant d'électeurs latinos, que le parti démocrate a penché plus nettement dans les dernières années vers un pôle «humanitaire» favorable aux droits des immigrants. Les républicains conservateurs, cernés par les internationalistes dans leur propre camp et privés de leurs anciens alliés démocrates se révèlent incapables de faire adopter la législation anti-immigration répressive qu'ils désirent. Quelque temps plus tard, le résultat des élections de mi-mandat de novembre 2006 ne coûte pas seulement la majorité au Congrès au parti républicain, mais révèle également qu'il a sans doute perdu autant qu'il a gagné en laissant ses restrictionnistes militants occuper le devant de la scène.

Après les élections de 2006, l'initiative dans la bataille sur l'immigration passe à un groupe bipartisan de centristes démocrates et républicains menés par les sénateurs Edward Kennedy et John McCain qui conduisent la plus grande partie de leurs travaux portes closes loin des regards extérieurs, là où l'intérêt national et la recherche pragmatique d'un terrain d'entente peuvent prendre le pas, pensent-ils, sur la quête d'un bénéfice politique. Ils échafaudent un plan de

militarisation de la frontière méridionale avec le Mexique très proche de ce que les conservateurs ont proposé, mais refusent que les millions de clandestins déjà aux États-Unis soient traités comme des délinquants. Parce que la plupart d'entre eux contribuent de manière importante à l'économie et sont des membres respectés de leurs communautés, raisonnent-ils, on doit leur donner la chance, ainsi qu'à leur famille, de s'engager sur la voie du séjour légal puis de la citoyenneté. Le comité Kennedy-McCain n'entend pas faire de ce «chemin vers la citoyenneté» une autoroute. En effet, le chemin proposé est long (un minimum de treize années), cher (plus de dix mille dollars) et bureaucratiquement lourd. Les sans-papiers candidats devraient attendre huit ans avant de retourner dans leur pays d'origine pour être éligibles à une demande de visa de résidence permanente. Théoriquement, ils recevraient ces visas permanents aussitôt achevée la période d'attente de huit années, à condition qu'ils paient des impôts, n'aient pas de casier judiciaire, aient appris l'anglais et puissent payer les frais de procédure. Une fois nanti d'un tel visa, l'immigrant deviendrait éligible à la citoyenneté cinq ans plus tard. La proposition de loi recèle pourtant un mécanisme de ralentissement potentiellement très important de la procédure: ces visas ne seraient disponibles qu'une fois que les autorités douanières auraient traité les millions de demandes d'entrée sur le territoire déjà déposées. Le comité pense que huit années sont plus que suffisantes pour rattraper ce retard, mais, étant donné la réputation du département de la Sécurité intérieure, le scénario est sans doute des plus optimistes. Toute estimation réaliste du temps nécessaire à un immigré en situation irrégulière pour devenir un citoyen dans ce cadre devrait plutôt se situer entre quinze et vingt ans.

Le comité Kennedy-McCain présente son texte comme une mesure de compromis. Mais cette tortueuse voie d'accès à la citoyenneté, qu'il tient pour signe de son libéralisme, révèle en fait combien le sentiment général sur cette question est désormais défavorable aux immigrants. Ceux-ci et leurs alliés ont d'ailleurs du mal à mobiliser les enthousiasmes, tandis que les opposants au projet, sentant la faiblesse des rangs adverses, portent l'estocade. Ils brocardent ce «chemin vers la liberté», véritable amnistie générale des clandestins récompensant les «délinquants» de n'avoir pas respecté les lois. Recevant le soutien de la machine bien huilée des médias de droite et de ses présentateurs qui occupent le temps d'antenne des radios et télévisions en s'insurgeant contre cette «amnistie», déclenchant au-dessus du Congrès une tempête de pétitions, courriels et coups de téléphone, les conservateurs sociaux persuadent un nombre suffisant de sénateurs de faire échec à la proposition. Le comité Kennedy-McCain tente bien de la sauver en ajoutant des mesures répressives, mais n'en perd qu'un peu plus de soutiens parmi les démocrates libéraux. En juillet 2007, elle est abandonnée.

La bataille de 2007 a changé certaines choses. Le département de la Sécurité intérieure et les autres agences fédérales impliquées ont depuis donné toute la mesure des pouvoirs dont ils disposent vis-à-vis des immigrants—en arrêtant plus de candidats à l'entrée, en privant plus de clandestins de l'accès aux emplois et assurances sociales, en expulsant un plus grand nombre d'entre eux. Les États et les autorités locales ont dans le même temps essayé de prendre les choses en main en envoyant des unités de la garde nationale sur la frontière avec le Mexique et en adoptant des lois—à la constitutionnalité douteuse—punissant les propriétaires louant des appartements aux étrangers en situation irrégulière comme les employeurs qui les engagent. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que les immigrants en situation irrégulière soient devenus plus pessimistes quant à leur futur aux États-Unis et que quelques-uns parmi eux aient commencé à prendre le chemin du retour. Les conséquences sont immédiates : les productions agricoles du Colorado et de Californie ne sont plus récoltées, poussant les fermiers du Colorado à trouver parmi la population carcérale la main-d'œuvre dont ils ont désespérément besoin et les dirigeants de l'*agribusiness* californien à réfléchir à un transfert partiel de leurs activités de l'autre côté de la frontière. Plus récemment, la suspicion à l'égard des sans-papiers s'est aussi étendue aux immigrés en situation régulière, révélant la peur nativiste croissante à l'égard d'étrangers qui ne s'assimileraient apparemment pas et devraient être stoppés à la frontière non pas parce qu'ils n'ont pas les documents requis, mais parce qu'ils sont jugés incapables de s'intéresser à l'anglais ou de s'intégrer dans la société américaine.

La bataille politique n'est pas pour autant close. Le nombre de Latinos en situation régulière dépasse largement les dix millions et la population latino dans son ensemble—incluant les diverses générations—est largement supérieure à trente millions. Un nombre croissant d'entre eux gagnent le droit de vote en devenant citoyens ou choisissent de l'exercer activement pour la première fois. George Bush avait commencé à cultiver ces électeurs à l'époque où il était sénateur du Texas ; en 2004, il reçut 40 % des voix hispaniques, un record pour un républicain<sup>3</sup>. La décision ultérieure des conservateurs sociaux de s'en prendre aux immigrants identifia pourtant le parti républicain comme leur ennemi. Le projet de loi draconien élaboré à l'hiver et au printemps 2005-2006 provoqua en réponse parmi les Latinos un mouvement pour les droits des immigrés dont l'ampleur et l'intensité sont sans précédent dans l'histoire américaine. Des manifestations comptant des dizaines et même des centaines de milliers de personnes éclatèrent dans de nombreuses villes américaines, de Washington et Atlanta à Houston et Los Angeles. Et même lorsque le mouvement reflua au printemps 2007, les sentiments qui l'alimentèrent restèrent très forts et réapparurent pendant la

campagne présidentielle de 2008. Du fait des opinions anti-immigration attisées dans le parti par les conservateurs sociaux, le républicain John McCain dut prendre ses distances avec les projets politiques qu'il avait lui-même défendus l'année précédente. Son opposant démocrate, Barack Obama, courtisa pendant ce temps les votes latinos en exprimant son soutien à une réforme globale qui ouvrirait la voie à une régularisation des clandestins. La communauté répondit à l'appel d'Obama, ses membres le choisissant à une très large majorité (deux tiers) et jouant un rôle décisif dans le basculement de plusieurs États clés, dont le Nouveau-Mexique, le Colorado, le Nevada et la Floride, dans le camp démocrate<sup>4</sup>.

Les électeurs latinos pensaient sans doute qu'Obama les récompenserait en engageant la réforme tant souhaitée. Alors que nous écrivons (août 2009), il n'a pas tenu ses promesses. Durant les six premiers mois de sa présidence, les impératifs économiques posés par un système financier à la dérive et la crise économique qu'il a provoquée ont écarté un temps presque tous les autres projets législatifs. L'hémorragie sur le marché de l'emploi, dans le même temps, a très fortement ralenti le flux d'entrants, légaux et illégaux, et conduit un certain nombre d'autres déjà entrés sur le territoire à rentrer chez eux. Ce ralentissement de l'immigration et l'accélération de l'émigration ont relégué la question au second plan pendant les six premiers mois de 2009.

Ces tendances migratoires n'ont néanmoins pas désamorcé une question toujours explosive. L'augmentation rapide du taux de chômage fait que les Américains nés sur le territoire ont tendance à réagir avec moins de générosité à la cohabitation avec des étrangers en quête d'emplois. Dans le même temps, les destructions provoquées des deux côtés de la frontière mexicano-américaine par le cataclysme économique ont renforcé le pouvoir des cartels et la demande transnationale pour les produits qu'ils revendent. Inquiète des activités criminelles qui découlent du trafic de drogue, l'administration Obama a médiatisé ses efforts pour paraître se ranger du côté de la loi et de l'ordre. Sa politique jusqu'à présent la plus visible a consisté à poursuivre les actions répressives de grande envergure engagées dans la dernière année de l'administration Bush. Ainsi le département de la Sécurité intérieure a-t-il entrepris d'auditer les comptes de centaines d'entreprises pour identifier les clandestins qui ont pu être embauchés. Il a en outre accru la coopération avec les forces de police étatiques et municipales pour faire expulser les délinquants en situation irrégulière et a rempli les centres de détention de dizaines de milliers de sans-papiers et de leurs familles.

Obama a bien saisi l'occasion d'une visite au Mexique en août 2009 pour réaffirmer l'aspect le plus généreux de sa politique—en l'occurrence son



engagement à faire adopter une réforme globale qui contiendrait une clause de naturalisation des clandestins –, mais il a aussi fait savoir aux peuples américain et mexicain qu'il ne s'agissait pas d'une priorité législative. Pour s'attaquer à une question si complexe et controversée, en 2010 ou plus tard durant son mandat, il lui faudra disposer d'un capital politique qui dépendra de l'issue des batailles politiques actuelles sur la régulation financière, l'énergie et plus encore la santé. Il est peu probable qu'il commette l'erreur qui fut celle de Bush : se saisir de la question de l'immigration parce qu'une initiative en la matière serait facile à faire adopter par le Congrès. La controverse et la paralysie restent, sur cette question, une constante de la vie politique américaine.

Il est néanmoins utile de se demander, dans l'hypothèse où Obama sortirait victorieux des batailles législatives de 2009 et sentirait sa position renforcée au point de se lancer dans la réforme de la politique d'immigration dans les mois suivants, à quoi devrait ressembler une politique progressiste à l'égard des immigrés. Ce qui suit n'est pas l'ébauche d'un projet de loi, plutôt une liste des principes qui devraient informer toute réforme progressiste et démocrate.

*Premier principe* : rappeler le choix historique des États-Unis d'ouverture aux immigrants. L'existence de préjugés qu'affrontent souvent les groupes nouvellement arrivés (et qui interdisent parfois à certains groupes l'entrée en Amérique) doit être admise, à condition de reconnaître en même temps que les États-Unis ont prouvé qu'ils étaient capables d'accueillir un grand nombre d'immigrants, de créer un environnement décent dans lequel ils puissent travailler et vivre et de les intégrer finalement dans la société. Cet indéniable succès est un héritage de la révolution américaine qui vaut d'être préservé.

*Deuxième principe* : affirmer le rôle positif du mouvement syndical dans l'amélioration des conditions de travail et comme institution capable de rassembler natifs et étrangers autour d'objectifs communs : de plus hauts salaires, de meilleures conditions de travail et plus de justice sociale. Dans les années 1930 et 1940, le mouvement syndical a joué un rôle essentiel non seulement par le recrutement des immigrés et la régulation du marché du travail (améliorant ainsi le niveau de vie de tous les travailleurs américains), mais par l'intégration concrète de ces individus dans la société. Une approche progressiste de l'immigration devrait essayer de créer les conditions favorables à une telle action des syndicats.

*Troisième principe* : s'engager de manière raisonnable sur la voie de la régularisation et de la naturalisation des étrangers clandestins. Beaucoup de ces immigrants ont contribué de manière substantielle à l'économie, beaucoup ont plongé leurs racines dans la société et la culture américaines. Aussi longtemps qu'ils restent en situation irrégulière pourtant, ils ne disposent pas

de droits politiques et économiques, demeurent vulnérables à la manipulation et l'exploitation et doivent lutter contre l'isolement culturel. Ils doivent être intégrés économiquement, politiquement et culturellement au sein de la société. Le comité Kennedy-McCain avait raison d'insister sur l'obligation de remplir des conditions en termes de maîtrise de la langue, de paiement des impôts, de respect des lois, mais avait tort de vouloir que cette période prenne la forme d'un purgatoire d'une quinzaine ou d'une vingtaine d'années.

*Quatrième principe* : ouvrir des discussions bilatérales avec le Mexique sur la stratégie préférentielle de réduction du flot de futurs immigrants clandestins et rejeter ainsi la militarisation unilatérale de la frontière. La militarisation coûte très cher et ses résultats sont incertains. L'efficacité croissante du contrôle dans certaines portions de la frontière n'a dans la plupart des cas que déplacé les points d'entrée vers d'autres zones moins bien défendues (et à l'environnement plus hostile). Elle a aussi entraîné d'autres conséquences inattendues, telle la recrudescence des activités criminelles sur la frontière, en particulier par le biais des réseaux de passeurs qui pratiquent à la fois la « contrebande » humaine et le trafic de drogue.

L'ouverture de discussions bilatérales signifierait d'abord la reconnaissance du fait que le problème de l'immigration illégale aux États-Unis concerne au premier chef le Mexique et que tout règlement véritablement satisfaisant du problème passe par la coopération des gouvernements des deux nations. Les États-Unis pourraient offrir un programme d'aide économique contre la promesse du gouvernement mexicain d'investir dans l'éducation, les infrastructures et les autres secteurs qui participeraient à la santé de l'économie, créeraient des emplois et persuaderaient les candidats à l'émigration de rester chez eux et certains de ceux déjà partis de revenir. Les deux pays pourraient aussi signer des accords bilatéraux sur le travail qui accorderaient aux ressortissants des deux pays des droits similaires, ce qui permettrait de s'assurer que les dollars investis bénéficient aux pauvres et n'aillent pas juste remplir les poches des hommes d'affaires mexicains<sup>5</sup>.

Il serait sage que les deux pays ne cèdent pas à la conclusion d'un accord qui recevrait sans nul doute un large soutien de part et d'autre de la frontière : un grand programme de travailleurs temporaires (ou invités) qui ferait faire la navette à des Mexicains pour des contrats de travail de courte durée. De puissants groupes appuieraient aux États-Unis un tel programme promettant une offre continue de main-d'œuvre bon marché tout en libérant le pays de toute inquiétude liée à l'intégration des travailleurs dans la vie politique et sociale ; de nombreux Mexicains pourraient bien accueillir une telle solution parce qu'elle signifierait que la quasi-totalité des immigrants ne partiraient que pour de courtes périodes et continueraient de vivre au Mexique<sup>6</sup>.

Le problème de ce type de programme est qu'il fabrique, dans le pays d'accueil, des marchés du travail « captifs ». Les travailleurs temporaires sont très vulnérables à l'exploitation ; le plus souvent, ils sont ségrégués de la culture et de la vie politique de la société d'accueil et ne jouissent pas sur leur lieu de travail des droits auxquels les citoyens ou les étrangers en situation régulière peuvent prétendre. À long terme, de tels programmes sèment les germes du ressentiment et de l'aliénation<sup>7</sup>.

À la lumière de ces évolutions, l'influence de l'ALENA sur les tendances structurelles du commerce et des migrations doit faire partie de toute discussion sur les solutions au problème de l'immigration, en s'inspirant des réussites et des échecs d'autres expériences menées dans des zones continentales d'échanges, au premier rang desquelles l'Union européenne. Il est en effet particulièrement important dans cette perspective d'examiner les initiatives que l'UE a mises en œuvre pour réduire les pressions migratoires en investissant des fonds substantiels dans le développement économique des nations membres les plus pauvres. L'immigration ne sera pas une problématique simple à affronter pour les progressistes, pas plus qu'elle ne l'a été pour les républicains. Mais c'est une question trop importante pour le futur de l'Amérique pour qu'ils puissent l'ignorer.

*Traduit de l'anglais (États-Unis) par Alexandre Rios-Bordes*

1. For a superb account of the politics of immigration reform, see Aristide R. Zolberg, *A Nation by Design: Immigration Policy in the Fashioning of America* (Cambridge, Mass., 2006). I disagree with one of his points, however: namely, that American immigration policy was always "by design." For long stretches of American history, the reality of immigration policy was at odds with the designs that reformers, both liberal and conservative, wished to impress upon America. For more on Zolberg, see Gerstle, "Immigration Nation: A Guide for the Perplexed," *Dissent* (Winter 2007), p. 113–118.

2. Gary Gerstle, *American Crucible: Race and Nation in the Twentieth Century* (Princeton, N.J., 2001), epilogue.

3. Gary Gerstle, "Minorities, Multiculturalism, and the Presidency of George W. Bush," in Julian Zelizer, ed., *Was History* (Princeton, N. J., forthcoming).

4. Julia Preston, "In Big Shift, Latino Vote was Heavily for Obama," *New York Times*, November 7, 2008, <http://www.nytimes.com/2008/11/07/uss/politics/07latino.html?sq=Ob>.

5. Jeff Faux, "What to Really Do About Immigration," *The American Prospect*, January 17, 2008, [http://www.prospect.org/cs/articles?article=what\\_to\\_really\\_do\\_about\\_immigration](http://www.prospect.org/cs/articles?article=what_to_really_do_about_immigration).

6. For one argument for a temporary worker program, framed in progressive terms, see Alejandro Portes, "The Fence to Nowhere," *The American Prospect*, September 24, 2007, [http://www.prospect.org/cs/articles?article=the\\_fence\\_to\\_nowhere](http://www.prospect.org/cs/articles?article=the_fence_to_nowhere).

7. Jeff Faux, "So Far from God, So Close to Wall St.," *The Nation*, August 3/10, 2009, p. 15-18.

## Le « modèle américain » de la consommation de masse

*Emily S. ROSENBERG,*  
*University de Californie, Irvine*

Emily Rosenberg propose une perspective historique et comparative du modèle américain de consommation de masse en interrogeant les différentes échelles (nationales et internationales) mobilisées dans le déploiement de ce système d'organisation des rapports marchands. Ce modèle auquel adhère, non sans critiques, la société américaine de l'entre-deux guerres *via* l'essor de la publicité, devient un enjeu de l'affrontement idéologique entre les États-Unis et l'URSS durant la guerre froide. La diffusion de l'« American Way of Life », qui accompagne la reconstruction de l'Europe et sert de contrepoint au communisme, démontre sa remarquable flexibilité et lui permet de se traduire moins par une « américanisation » des modes de vie que par un déploiement d'un consumérisme multi-local s'adaptant à tous les contextes nationaux. La montée en puissance récente de la Chine permet à l'auteur de souligner combien cette dernière travaille à une acclimatation des éléments principaux de la consommation de masse tout en maintenant une tension ouverte entre les intérêts nationaux et les enjeux internationaux.

Cet article propose une interprétation de l'histoire du modèle américain de consommation de masse, à la fois aux États-Unis et à l'échelle du globe. Je définis la *consommation de masse* comme une production de masse et un système de vente de masse qui suppose une disponibilité toujours plus grande de biens dans une culture qui privilégie l'achat et la vente, le désir, le glamour et des identités souples et consuméristes. Même si cet article s'appuie et emprunte des éléments au champ naissant des études sur la consommation<sup>1</sup>, son propos se limite aux manifestations de consommation de masse associée communément à l'Amérique au cours du vingtième siècle.

La consommation de masse se développe parallèlement à deux autres phénomènes spécifiques de l'Amérique de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle : la production industrielle de masse et les techniques de psychologie des masses, fondées sur de nouveaux supports médiatiques et